TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESTRICTIONS EN PERIODE TOURISTIQUE (art. 18 du règlement)			
Dates d'application 2023 /2024 tous les jours du 23.12.23 au 14.04.24 tous les samedis du 01.06.24 au 28.09.24 tous les jours du 12.07.24 au 26.08.24	Zone 1 Zone vieux village des Stations: Chandolin, Grimentz, St-Luc et Zinal	Zone 2 Zone à bâtir des Stations: Chandolin, Grimentz, St-Luc et Zinal	Zone 3 territoire communal hors station
Catégorie 1 Terrassements, travaux spéciaux, forages, engins hydrauliques ou pneumatiques et autres travaux similaires	INTERDIT	INTERDIT	Autorisé du lundi au vendredi: 08h00 - 12h00 13h00 - 18h00 Samedi, dimanche et jours fériés : INTERDIT
Catégorie 2 Démolitions,travaux de gros œuvre, travaux extérieurs de second oeuvre	INTERDIT	Autorisé du lundi au vendredi: 08h00 - 12h00 et 13h00 - 18h00 Durant les périodes suivantes: du 23.12.23 au 08.01.24 du 09.02.24 au 03.03.24 du 30.03.24 au 07.04.24 Autorisé du lundi au vendredi: 09h00 - 12h00 et 13h00 - 18h00 Samedi, dimanche et jours fériés : INTERDIT Transport + de 50m³/jour soumis à autorisation	Autorisé du lundi au vendredi: 08h00 - 12h00 13h00 - 18h00 Samedi, dimanche et jours fériés : INTERDIT
Catégorie 3 Travaux intérieurs de second oeuvre, débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse,	Autorisé du lundi au samedi: 08h00 - 12h00 13h00 - 18h00 dimanches et jours fériés: interdit	Autorisé du lundi au samedi: 08h00 - 12h00 13h00 - 18h00 dimanches et jours fériés: interdit	Autorisé du lundi au vendredi: 07h30 - 12h00 13h00 - 19h00 Le samedi de: 08h00 - 12h00 13h00 - 19h00 dimanches et jours fériés: interdit